

FLITTI Amine
146 rue de l'égalie
13980 ALLEINS
04 90 57 36 19
amine.flitti@wanadoo.fr

Alleins le 24/02/2004

À l'attention de : Conseil scientifique du SMAVD

Objet : visite de terrain (demande de l'association Epervier du Luberon)

Faisant suite à la demande du club d'aéromodélisme de Pertuis de coupe d'arbres à l'intérieur du périmètre de l'APB, je me suis rendu sur les lieux en compagnie d'Hubert Lafont, garde particulier du SMAVD le 17 février 2004.

Les photos présentées lors de la dernière réunion du conseil scientifique laissaient envisager que la demande sus-citée ne poserait pas de problème particulier.

La piste du club se situe immédiatement en bordure de la berge droite de la Durance et en limite ouest de l'APB. La ripisylve bordant le site est en réalité bien plus dense qu'il n'y paraissait. Elle protège par son rôle d'écran une très belle zone constituée d'un bras mort (lône).

Pour répondre à la demande du club, il serait nécessaire de réaliser une coupe d'arbres en effet limitée en largeur mais d'une profondeur importante mettant à mal ainsi le rôle protecteur de cette ripisylve. En effet, le bras mort serait directement relié à la plate-forme du club. Si les impacts directs et immédiats d'une telle coupe d'arbre paraissent faibles, c'est la notion de perturbation qui devient importante. Ainsi, il est fort probable que toute cette zone (bras mort...) sera désertée par la faune (surtout avifaune). J'ai d'ailleurs constaté l'absence de nid de milan noir (rapace) dans ce secteur pourtant très favorable. Une recherche plus poussée permettrait sûrement de mettre en évidence le rôle négatif de cette activité sur le peuplement local de l'avifaune (oiseaux nicheurs et hivernants).

Tout au plus quelques arbres pourraient être étêtés, mais il apparaît difficile de faire une demande de dérogation au préfet pour réaliser ces travaux qui de toute façon ne répondraient pas aux attentes des modélistes.

Mon avis est donc le suivant : même s'il ne s'agit pas d'interdire l'activité de ce club (pourtant particulièrement mal placé au regard du dérangement qu'il occasionne pour la faune !), il ne peut être envisagé par la coupe d'arbres d'augmenter les nuisances et perturbations. Je considère donc que nous ne pouvons répondre favorablement à cette demande.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Amine FLITTI
Ornithologue
Conseiller scientifique du SMAVD

